

# Fiche Rode – Poids lourds

## Notre proposition :

- Restreindre / interdire la circulation des poids lourds en transit sur la rocade bordelaise aux heures de pointe, entre 7h et 9h puis entre 17h et 19h.
- Couplé cela à une utilisation de la 3<sup>ème</sup> voie de la rocade dédiée aux véhicules multi-occupants et transports en commun.

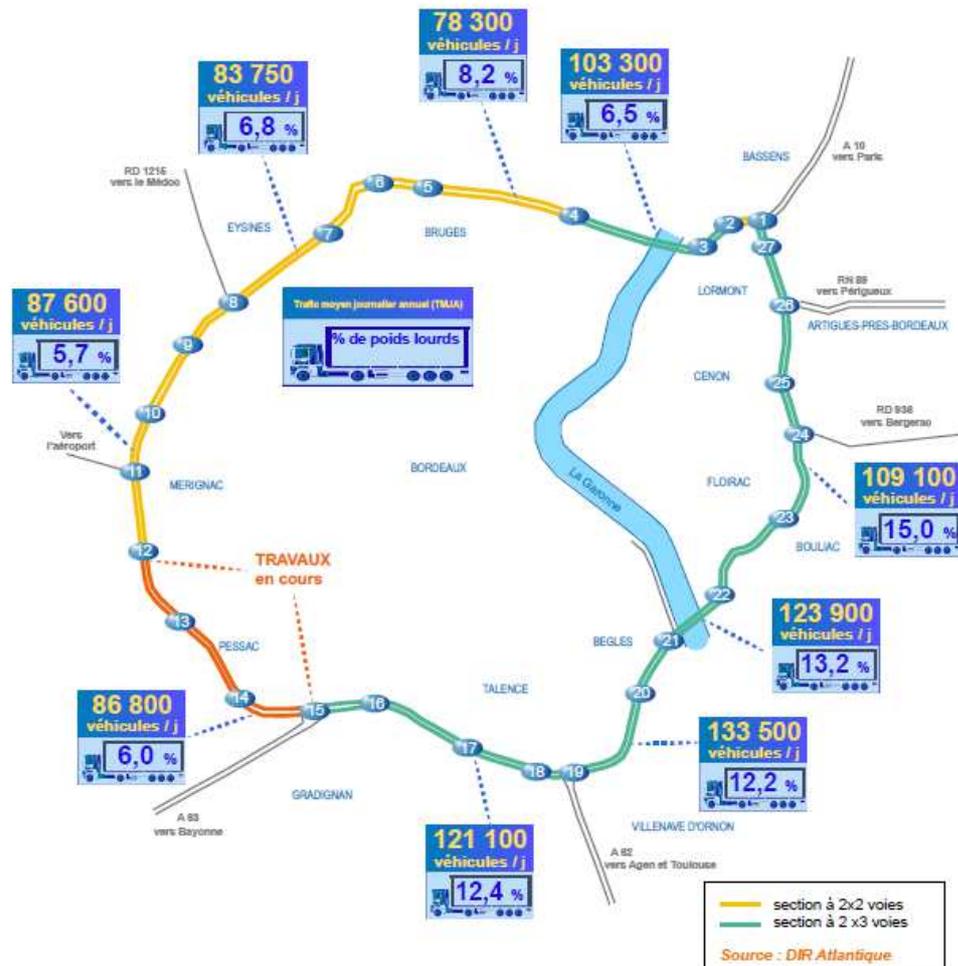
## Chiffres clés :

- Rode de Bordeaux : 45 km, plus longue de France (périphérique parisien : 35 km) ; 27 échangeurs.
- Bordeaux : 3<sup>ème</sup> ville la plus embouteillée de France derrière Marseille et Paris.
- Un poids lourd a une influence sur l'écoulement du trafic correspondant à 2,5 véhicules légers.

## Trafic sur la rocade :

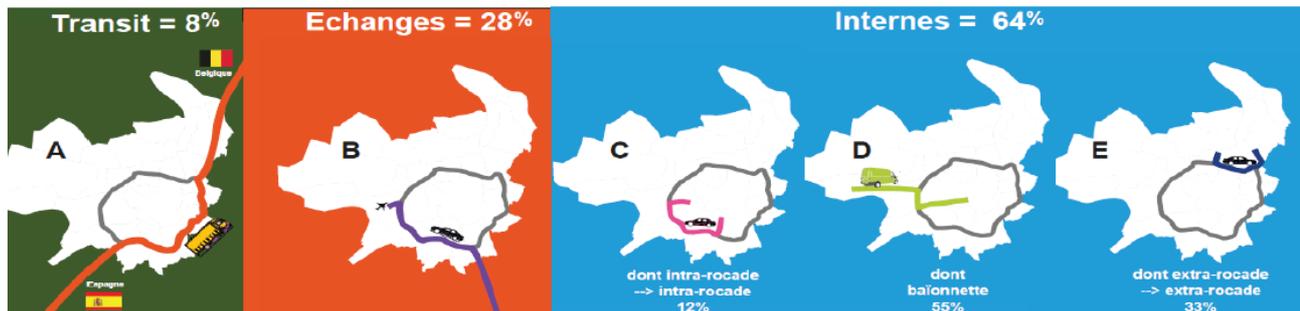
- Trafic moyen quotidien sur la rocade : entre 78 000 et 133 000 véhicules selon les sections.
- Important trafic de transit Nord-Sud, dont 5 000 à 18 500 poids lourds selon les sections.
- Le trafic des poids lourds représente en moyenne 10 % du trafic moyen journalier (voir détails ci-dessous) et devrait augmenter au minimum de 10 % d'ici 2022.

### Les trafics en 2013



## Répartition des flux sur la rocade :

### LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉPLACEMENTS EMPRUNTANT LA ROCADE DE BORDEAUX

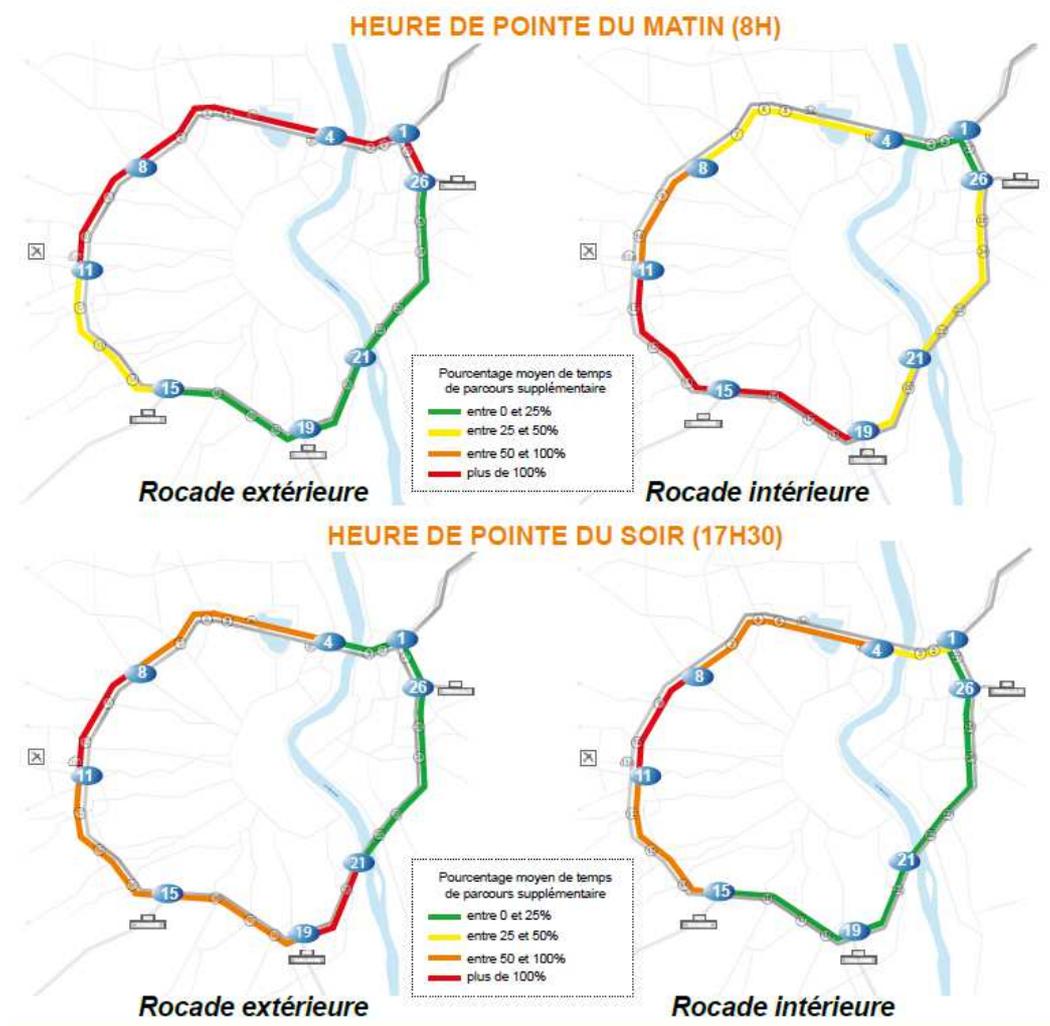


Le taux de transit est beaucoup plus élevé sur la rocade Est et notamment entre les échangeurs 19 et 26 : il y occupe autant d'espace que les flux internes et davantage que les flux d'échanges.

Les déplacements de transit sont en moyenne les plus longs et donc les plus encombrants : 18 km pour les poids lourds (trajet moyen pour les déplacements d'échange : 10 km ; trajet moyen pour les déplacements internes : 9 km).

## Encombrements aux heures de pointe :

Aux heures de pointe le temps de trajet pour un automobiliste est en moyenne 28 % supérieur à celui effectué en heure creuse.



### **Expérimentation de la circulation interfiles des motards :**

- A partir du 1<sup>er</sup> février, expérimentation autorisée (pendant 4 ans !) sur les voies rapides en Ile-de-France, Rhône, Bouches-du-Rhône et Gironde (décret du 26 décembre 2015).
  - ⇒ En Gironde : seulement la rocade de Bordeaux.
- Pratique aujourd'hui interdite mais largement tolérée. L'expérimentation vise à bénéficier d'un retour d'expérience pour *in fine* légaliser et encadrer cette pratique.
- Conditions pour les motards : vitesse limitée à 50 km/h et avec un différentiel de 20 km/h par rapport aux autres véhicules